L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JANVIER 1864. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 8 JANVIER.

☞ Nos ateliers seront fermés aujourd'hui à cause de la solennité du 8 janvier, et l'*Abeille* ne paraîtra pas demain matin. Le 9 janvier nous publierons, comme de coutume, notre édition de l'après-midi.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Vente à l'encan de ce jour.

Par Hoffman, Marks—à leur magasin d'encan, rue de Chartres, marchandises sèches, vêtements et chaussures.

Vente de demain, samedi.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisses, dans le 3me District, face à la rue Mpig y—A a l. à l h heures, rue Apollo. [illegible] et à 1 h heures sur la Levée, vis-à-vis de la Douane, sucre et mélasses.

Par E. M. Jacobs—rue des Ursulines, entre Chartres et Vieille Levée, à 1 h l'un restaurant. Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété au faubourg Tremé; et un lot de terre dans le 2e District.

Par F. Fernandez, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des lots de terre améliorés dans le 3me District.

Par J. B. Crozat—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison dans le faubourg Tremé.

Par Phinney, Amory—au No 58 rue de la Commune, sel, savon, jambons.

Par G. Leaumont—à son magasin d'encan, marchandises sèches, habillements, chaussures, chapeaux, &c. Aussi, des jambons.

Par Wm P. Vincent—au No 64, rue Douane, 24 balles de coton, cognac, vins, &c. Et au No 1 6, rue de Chartres, marchandises sèches, vêtements, chapeaux, &c.

Par E. Roger & Co—à leur magasin d'encan, chaussures.

Par R. T. Montgomery—48 rue du Camp, 210 balles de coton.

Les récoltes de sucre en 1863.

Nous trouvons dans l'*Indépendance Belge* une correspondance de Paris qui donne quelques détails intéressants sur la production du sucre dans les diverses parties du monde en 1863. Les renseignements de l'île de Cuba contredisent les prévisions conçues sur la récolte, qui sera plus abondante qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. En Louisiane, la récolte sera aussi plus élevée qu'on ne l'avait espéré, et on peut compter sur cinquante à soixante mille boucauts. Mais, tout en tenant compte de ces circonstances on doit s'attendre au maintien des prix, car la rareté du produit sur les marchés européens réagira certainement sur les cours des sucres des Antilles dans les Etats-Unis et favorisera un considérable l'écoulement des sucres de la Louisiane à des conditions avantageuses. Voici la correspondance en question:

Correspondance agricole de l'Indépendance.

Paris, 9 décembre.

Une très grave nouvelle qui arrive des Indes a mis en émoi le commerce des sucres. On savait bien que la récolte dans les Indes avait été en partie compromise par des intempéries, mais on était loin de se douter de l'importance du déficit. On apprend aujourd'hui qu'il en manquera au moins 50 millions de kilogrammes. Ce déficit agira vivement sur les cours et ramènera forcément la hausse qui s'était un peu calmée dans ces derniers temps.

Tout d'abord tend à entraîner les cours en ce sens. Il n'y a guère que la Belgique, la Hollande et l'Allemagne qui aient des excédants sur lesquels on puisse compter. La Russie et la Pologne auront de grands besoins; les betteraves y ont très peu donné.

Au delà des mers la situation n'est guère meilleure. Ainsi, à la Havane le stock a été fort réduit par suite des demandes de l'Amérique. Au Brésil, la récolte sera tardive, ce qui l'expose aux plus considérables de la saison. Aux Antilles il n'y a pas eu assez de pluie pour réparer les dégâts causés par la sécheresse. A Maurice et à la Réunion, on évalue le déficit à 30 ou 35 mille tonnes. En Louisiane la récolte est tout à fait minime. Ajoutons à ce tableau les demandes américaines qui sont estimées devoir être de 50 à 60 millions, et on comprendra combien la situation est tendue.

Il est facile de se rendre compte de l'état des choses chez nous et chez vous, grâce aux documents officiels que publie l'administration des douanes. En ce qui nous concerne, par exemple, on a pu voir ces jours derniers qu'il n'était pas entré un seul kilogramme de sucre étranger dans notre consommation, et le trésor a dû rendre en primes pour la réexportation plus qu'il n'avait reçu à l'entrée.

Ajoutons que notre situation est on ne peut plus mauvaise pour plusieurs raisons. D'abord la betterave en a supporté une nouvelle maladie; elle a été attaquée par un petit ennemi bien dangereux, par un petit ennemi bien dangereux, par un cryptogame que M. Tulasne a appelé *Uredo beta*. Cette sorte de rouille n'a pas été seule à tirer du mal, la sécheresse y a contribué bien davantage encore. En fin de compte, l'opinion générale est que, à l'exception de ceux qui ont de terres bien fumées et qui cultivent la betterave sur ados, il n'y a pas plus de 1/4 à 1/3 de récolte. A l'heure qu'il est, il y a des usines qui ont entièrement fini leur fabrication.

PLAN POUR LA DÉFENSE DE LA CÔTE DU MISSISSIPI ET DE LA LOUISIANE.—L'ex-sénateur Pierre Soulé qui a été tout récemment nommé directeur d'un bureau du département de la guerre confédéré, a soumis à Jeff. Davis un plan pour la défense de la côte du Mississippi et de la Louisiane. Ce plan devait être tenu secret, mais il a été découvert par un correspondant qui l'a éventé. Il consiste à organiser des colonnes mobiles de guérillas, spécialement équipées pour leur mission, et transportant avec elles de légers canons démontés par segments et facilement réajustés partout où il faudrait faire acte d'attaque ou de défense. Ces pièces de canon doivent être fondues à Augusta, Géorgie, et distribuées à plusieurs corps de cavalerie. Des chevaux avaient être dressés pour le transport de ces nouveaux instruments de guerre.

(*True Delta.*)

FRANCE.

RAPPORT A L'EMPEREUR SUR LES FINANCES DE L'EMPIRE.

Nous reproduisons ci-dessous toute la première partie du rapport de M. Achille Fould, ministre des finances; la seconde partie est exclusivement relative aux engagements pris par l'Etat pour l'exécution des chemins de fer et n'offrirait aucun intérêt pour nos lecteurs. Le rapport de M. Fould a produit une assez vive sensation, parce qu'il paraît dans un moment où une crise financière menace de se faire sentir sur tous les marchés monétaires de l'Europe. On a déjà discuté la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux porter de suite l'emprunt à 600 millions en prévision des éventualités du printemps prochain et pour éviter un nouvel emprunt dans le cas où le remboursement des 300 millions qu'a coûté l'expédition du Mexique ne pourrait être obtenu immédiatement. La question n'a pas encore été décidée. Voici le texte du rapport:

Sire,—Je viens exposer la situation financière à Votre Majesté et soumettre à son approbation une mesure que cette situation me semble nécessiter. La nature de ma proposition justifiera le retard que j'ai mis à la présenter à l'empereur.

Le conseil d'Etat est saisi des projets de budgets ordinaire et extraordinaire pour 1865. L'examen en est assez avancé pour que je puisse annoncer à Votre Majesté le prochain envoi au corps législatif de ces projets, dont les dispositions ne s'éloignent pas sensiblement de celles des budgets votés pour l'exercice 1864.

Un projet de loi portant allocation de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à 93 millions, dont 63 pour la guerre et la marine, et 30 environ pour l'administration des finances, a été adressé au corps législatif.

Les crédits des ministères de la guerre et de la marine ont principalement pour but de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées en 1863 par la guerre du Mexique.

La somme demandée par le ministère des finances, destinée en grande partie à pourvoir à l'insuffisance du crédit ouvert pour primes à la sortie des sucres, n'est que la compensation des droits perçus à l'entrée.

En regard de ces dépenses se placent environ 40 millions de ressources nouvelles par les décisions que j'ai réglé les conventions avec les compagnies des chemins de fer. Ces conventions ont rendu disponibles des obligations pour 17 millions environ, et 3,000,000 fr. de rentes.

Les obligations proviennent du remboursement effectué par les compagnies; la somme destinée à ce paiement, des subventions qui, par suite des conventions dont je viens de parler, ont été converties en annuités.

L'excédant des crédits à demander pour les dépenses extraordinaires s'élèvera donc à environ 43 millions.

C'est à cette somme de 43 millions que se réduira le découvert de l'exercice 1863, bien que les revenus indirects ne paraissent pas devoir atteindre les prévisions adoptées dans le budget rectificatif. Les inquiétudes politiques qui ont pesé pendant toute l'année sur les transactions ont porté surtout atteinte au produit de l'enregistrement et des domaines; mais la différence sera probablement compensée par quelques rentrées et par l'amélioration de certaines branches du revenu.

Au reste, si le mouvement de progression s'est ralenti, il ne s'est pas arrêté. L'influence défavorable des circonstances se serait fait plus douloureusement sentir sans l'abondance de la récolte, et les embarras qui se dissiperont bientôt, je l'espère, auraient été notablement aggravés par l'obligation d'acheter à l'étranger des denrées de première nécessité.

Le résultat de l'exercice 1862 est connu. J'avais annoncé que le déficit s'élèverait à 35 millions. Ce chiffre ne sera pas atteint, et le découvert de l'année n'excédera guère 30 millions.

En ajoutant à ce déficit celui qu'il est possible de prévoir pour 1863, on arrive à un maximum de 73 millions.

Or, les dépenses extraordinaires occasionnées par la guerre du Mexique, dans les années 1862 et 1863, dont le compte a été réglé jusqu'au 1er janvier prochain, et adressé au gouvernement mexicain, s'élèvent à 210 millions. Il faut y joindre les frais qu'ont nécessités, pendant les mêmes années, l'occupation de la Cochinchine et la présence de quelques troupes et bâtiments de guerre dans d'autres parties de l'extrême Orient. Ces frais peuvent être évalués à 60 millions. Les dépenses de guerre ont donc atteint 270 millions.

Le déficit de ces deux années n'étant que de 73 millions, il en ressort une différence de 195 millions, à laquelle il a été pourvu pour plus de moitié par l'excédant du revenu ordinaire.

Ce résultat permet d'envisager avec d'autant plus de sécurité la situation générale de nos finances, qu'il s'obtenu sans ralentissement dans nos travaux publics, dotés en 1862 de 121 millions, et en 1863 de 123 millions.

C'est là une preuve évidente de la facilité avec laquelle nous pouvons supporter toutes les charges ordinaires de nos budgets, et même subvenir largement aux grandes entreprises qui ont si puissamment contribué à développer la prospérité du pays et qui doivent la développer encore.

En ce qui concerne l'exercice de 1864, les ressources réalisées dépasseront les prévisions arrêtées de concert entre le gouvernement et le corps législatif; cet excédant atténuera d'autant les crédits que le maintien de nos troupes au Mexique pourrait rendre nécessaires, dans le cas où les négociations entamées avec le gouvernement mexicain ne répondraient pas à l'attente de Votre Majesté.

Quelque confiance que je garde à cet égard, je ne puis cependant m'empêcher d'appeler sur l'importance de nos découverts l'attention de l'empereur.

Les déficits de 1862 et 1863 ne sont point considérables si l'on songe aux charges extraordinaires qui ont pesé sur ces exercices; mais ajoutés à nos anciens découverts, ils en portent l'ensemble à 972 millions. Ce chiffre excède la limite que la prudence impose, et il est nécessaire de le ramener, par la consolidation d'une partie de la dette flottante, à des proportions normales.

Il ne résultera pas de cette opération de nouvelles charges pour le Trésor, puisque les intérêts de la dette flottante se trouveront dégrevés de la somme qu'il faudra porter au budget pour les intérêts de la dette consolidée.

J'avais pensé qu'il serait possible d'éviter cette nécessité et qu'une prompte solution des affaires du Mexique aurait d'une part, limité nos charges à une somme inférieure à celle que nous avons dépensée, et de l'autre, amené, au moyen d'un emprunt contracté par le Mexique, le remboursement de nos avances. Mais, malgré la confiance que nous avons de voir s'établir, dans un avenir peu éloigné, un gouvernement régulier au Mexique, dont ne pouvons pas faire reposer la sécurité de nos finances sur la liquidation de sa dette envers nous.

Il faut reconnaître aussi que la dette flottante, lorsqu'elle est hors de proportion avec les ressources ordinaires qui l'alimentent, cesse plus cher que la dette consolidée, et que ce n'est pas sans porter le trouble dans les transactions générales du pays qu'on appelle les capitaux dans les caisses de l'Etat par un intérêt élevé. Toutes les affaires s'en ressentent, et, loin de favoriser, comme tel doit être son but, l'abaissement du taux de l'intérêt, le Trésor contribue à le surélever.

Chacun comprend enfin combien il importe de prémunir l'Etat contre des demandes de remboursement imprévues, qui pourraient le contraindre à des opérations onéreuses et compromettantes pour la fortune publique.

Cette situation est une cause de préoccupations et de ralentissement pour les affaires.

Quant à moi, Sire, j'avais eu l'espoir de ne pas rouvrir le grand livre, et ce n'est pas sans y avoir mûrement réfléchi que je soumets à Votre Majesté la proposition de réduire la dette flottante par un appel au crédit.

Cet emprunt diffère des emprunts ordinaires en ce sens favorable que le produit devant en être employé au remboursement des bons du Trésor en émission, il rendra à la circulation une somme correspondante à celle qu'il lui demandera. C'est une transformation, ce n'est pas un accroissement de la dette.

Il reste à déterminer l'importance de l'emprunt. Je propose à Votre Majesté de le fixer à 300 millions.

Nos découverts se trouveront ainsi réduits à 672 millions.

La dette flottante restera inférieure à cette somme, parce que la marche de la liquidation des dépenses est plus lente que celle de la perception des revenus.

Or, les sommes dont le dépôt doit être fait au Trésor, conformément aux lois et règlements, ajoutées à l'avance sans intérêts de la Banque de France, dépassent 600 millions.

Le service de cette dette deviendra plus facile encore lorsque nous aurons réussi dans nos démarches pour obtenir du Mexique le remboursement de nos avances.

FRANCE.

Paris, 10 décembre 1863.

Quelques lettres venues de Londres prétendent que le comte Russell serait fort ébranlé dans sa position. Les inconséquences dans la question du Schleswig-Holstein et dans les affaires d'Amérique lui auraient aliéné la confiance de l'esprit public. On lui reproche aussi d'avoir emprunté à son collègue lord Palmerston l'habitude de rédiger seul et d'expédier des dépêches aux gouvernements étrangers sans en informer ses collègues; mais cette prétention aurait fort mal réussi à lord Russell. Les lettres que j'analyse croient même à un échec prochain; mais cette modification dans le ministère anglais ne donnerait pas plus de chances de réussite au congrès, la résistance à la proposition impériale étant venue surtout de lord Palmerston.

Le comte Pasolini est en ce moment à Paris, au *Grand Hôtel*. On attache une importance peut-être exagérée à la présence de ce personnage notable de l'Italie, et l'on veut qu'elle se rattache à une négociation secrète entre l'Empereur et Victor Emmanuel pour les événements qui pourraient éclater au printemps prochain.

D'après un bruit recueilli dans des ambassades, le duc de Nassau aurait été l'objet d'une tentative d'assassinat. Il aurait échappé plus ou moins heureusement à un coup de feu tiré sur lui. On ne donne pas d'autres détails sur le fait que du reste je ne garantis nullement.

On croit que M. Granier de Cassagnac sera, comme l'année dernière, chargé du rapport dans la commission de l'Adresse, au Corps Législatif.

On est toujours fort préoccupé ici des réformes libérales attendues dans la législation de la presse. Quelques personnes les révoquent en doute et rapportent que tout se bornera à la réduction d'un régime conçu destiné à mieux préciser la limite qui sépare pour les journaux l'appréciation du compte-rendu des débats législatifs. Les pessimistes ajoutent que l'attitude si conciliante et si équitable à la fois de M. le duc de Morny, dans les débats de la Chambre n'aurait pas trouvé une approbation complète à Compiègne. Je ne veux pas croire que l'on ait méconnu à ce point les services intelligents du président du Corps Législatif et tout le blâme qu'il peuvent faire à la cause de l'empire; je n'ai pour ma part, aucune raison de désespérer des améliorations annoncées, presque légitimement espérées aujourd'hui, et qu'il serait ce ne peut plus fâcheux (au point de vue des intérêts du gouvernement) de ne pas voir se réaliser.

M. de Lesseps a été reçu par l'Empereur à Compiègne; il paraît enchanté de l'entrevue. Sa Majesté, qui avait fait témoigner, par une voie indirecte au directeur, de son intérêt pour l'entreprise du percement de l'isthme de Suez, vient de commander à un homme des plus compétents un rapport sur toute cette question.

M. de Vougy, directeur des télégraphes, est parti pour l'Espagne, où il doit présider à l'immersion du premier câble sous-marin qui doit relier Carthagène à Oran.

Les nouvelles favorables accréditées au sujet du conflit survenu entre MM. d'Havrincourt et Edouard Bocher, ne se confirment pas aujourd'hui; on a même assuré, mais je ne puis le garantir, que le duel avait eu lieu ce matin à Meudon.

Vous aurez en sans doute que le domestique de S. A. le duc de Brunswick, qui était parvenu à tromper la vigilance de son maître, en lui volant 3 ou 4 millions de diamants, a été arrêté à Boulogne-sur-Mer, au moment où il allait mettre le pied sur un bâtiment anglais. Il était encore saisi intégralement de son butin, qui tenait, malgré son énorme valeur, dans une petite valise.

Wm Pr. R. T. Montgomery, vend 210 balles de coton [illegible]

L'ADRESSE DU SÉNAT A L'EMPEREUR.—On lit dans un journal:

Il y a, dans le projet d'adresse lu par M. Troplong au sénat, un passage qui a produit une impression des plus vives; c'est celui où l'éminent rapporteur déclare que l'abstention de l'Angleterre ne doit pas neutraliser l'action de la France; ce refus tient, suivant lui, à la position exceptionnelle de l'Angleterre, qu'affectent peu les crises du continent. Sans accéder à ce sujet, notre alliée il conseille de passer outre, et il engage les autres gouvernements, "en présence d'un passé qui s'écroule, à fonder une situation qui ne soit plus ni menacée, ni méconnue."

—On annonce que, dans la discussion de l'adresse au corps législatif, M. Thiers fera trois discours: sur le Mexique, sur les finances et sur les candidatures officielles.

M. Berryer aurait l'intention d'intervenir dans les débats sur les candidatures officielles et de faire un grand discours sur la politique extérieure.

M. Emile Ollivier vient de recevoir une preuve de haute confiance, pleinement justifiée, du reste, par son talent et son caractère. Pris pour juge dans le gros démêlé qui a mis en présence l'envoyé du vice-roi d'Egypte et le fondateur de la Compagnie de Suez, il est chargé par M. le duc de Morny, au nom de l'Empereur, de faire un rapport sur cette immense question où sont engagés les intérêts du monde entier et de l'Angleterre même plus que de tout autre peuple, sans compter les intérêts d'abord et l'honneur ensuite de notre pays.

Belle Pharmacie à vendre.—On verra aux annonces que M. Hu. Kanssen propose de vendre à l'amiable, d'ici au 17 courant, le comptoir et les installations de sa grande et belle pharmacie, au coin des rues Chartres et Bienville. Les médicaments que renferme la pharmacie sont tous frais et de qualité supérieure. Si la vente ne se fait pas à l'amiable d'ici au 17, l'établissement se vendra par lots à l'encan.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE.—*Juge Atocha.*—Ch. White, soldat du 12e régiment des volontaires du Connecticut, a été condamné à perdre deux mois de paie pour avoir troublé la tranquillité publique.

Alexander Geary et H. Lamberts, ingénieurs à bord d'un steamer au service du gouvernement, ont été condamnés à perdre un mois de paie. Ils étaient accusés d'avoir manqué à leurs devoirs et causé un retard de trois heures. Ils ont répondu que les pompes étaient en mauvais état et que les bouilloires avaient besoin de réparations; la poursuite mentionnait qu'ils pouvaient être prêts en une demi-heure.

Hannah Gordon que l'officier West accusait de débit de boisson à des soldats, a reçu l'ordre de déménager. Elle a dû en outre acquitter une amende de dix piastres.

James Brown, soldat du 3me régiment de cavalerie du Md, que des femmes de couleur accusaient de les avoir assaillies et qui avaient offert de la résistance aux policemen venus pour l'arrêter, a été condamné à perdre trois mois de paie.

Jas. Douglas, soldat de couleur, faisait voir un revolver à une amie; son doigt ayant touché la détente, le coup partit et la balle alla se loger dans le gras de jambe d'une femme de couleur, qui dut envoyer chercher un médecin pour l'extraire. Douglas a été privé de sa liberté pendant trois mois et de deux mois de paie.

ENQUÊTES.—William, soldat de couleur, déchargé, est mort, hier, d'une faiblesse générale au No 345 de la rue Moreau, 3e District. Il avait 36 ans.

—William Jersine, allemand, âgé de 42 ans, est mort, au No 93 de la rue St. Thomas, d'une fièvre qu'il avait en quittant Vera-Cruz.

—Le jury d'enquête a constaté que l'homme de couleur dont le cadavre a été déposé à la gare du chemin de fer de Jefferson a été tué par accident.

ARRESTATION.—Frank Mayfield a été arrêté sous prévention de n'être pas étranger à la rixe pendant laquelle son frère, le caporal Mayfield, a blessé le sergent Charleycom.

Le sergent appartient à l'armée des Etats-Unis et le caporal est membre de la police de cette ville.—Frank Mayfield est en outre accusé d'avoir recelé son frère. Il sie le fait. Le juge Atocha a fixé son cautionnement à [illegible]

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

IX.

LA CHASSE AU SANGLIER.

Pendant que la scène que nous venons de raconter s'accomplissait dans les souterrains du château, et que Clotilde attendait Didier, pénétrons dans la salle du festin, quoique les portes en soient gardées par des cent-suisses et des archers du roi.

Soixante convives assistent au souper royal, qui est servi par le sieur de Clermont, maître d'hôtel; les deux panetiers de Mirepoix et Mortemart: le bailli de Dijon et le sire de Matignon valets tranchants; le sire de Bourgon, grand vaisselle; les échansons Humbert de la Rochefoucault et le sieur de Lestrange. Le modeste François ne veut être que le premier gentilhomme de France; néanmoins, nous qu'il proclame hautement ses pairs se disputent entre eux la gloire d'être les serviteurs de sa maison, presque ses valets.

La table en ce moment à offre plus à l'œil que dévastation. Les sucreries élevées en édifices, les pâtisseries construites en dômes croulent de tous côtés. Les fruits qu'on avait servis montés en pyramides sur leurs bases d'argent et délicatement enveloppés dans le silence, à travers laquelle on apercevait leur velouté, sont épars sur la guipure souillée, où l'on voit çà et là des débris de coupes en fin cristal de Venise qu'on a brisées en les heurtant trop cordialement à des coupes de vermeil. Les amphores et les flacons sont vidés. Les sommeliers d'échansonnerie et les barilliers sont sur les dents; et pourtant toute cette jeunesse, dont la soif est aussi ardente que le sable du désert, demande encore à boire.

Vingt femmes, toutes richement parées, au milieu desquelles figure la célèbre Cécile de Fiefville, qui occupe à la cour une charge importante, ornent cette fête. Quoiqu'elles ne fussent qu'en costume de voyage, leurs vêtements, dit un historien du temps, "étaient de drap d'or ou d'argent, de velours de toutes couleurs porfilés et passementés d'or. Leurs accoutrements de tête, du col et de poitrine garnis de riches pierreries, qui resplendissaient sur leurs corps comme de petites étoiles au ciel."

Donnant à ses courtisanes l'exemple de la galanterie la plus raffinée, François avait voulu que son avènement au trône que les portes de tous ses palais fussent ouvertes aux dames; aussi allaient-elles avec lui à la chasse, aux repas, en simple visite chez les officiers qui occupaient quelque haute charge dans sa maison. C'était une règle scrupuleusement observée, et jamais il ne marchait sans cette escorte, bien qu'elle fût fort nombreuse. On les appelait les dames de la petite bande, aimable confrérie dont Brantôme nous parle en ces termes:

"Le roi François avait choisi et fait une troupe qui s'appelait la petite bande des dames de la cour, des plus belles, gentilles et plus ses favorites. Souvent se dérobant de sa cour, s'en partait et s'en allait en d'autres maisons courir le cerf et passer son temps; cela durait huit jours et plus."

Ces dames sont galamment enchâssées comme d'élégantes diamants dans cette couronne de convives, fleur de la noblesse, tous jeunes, tous beaux, tous joyeux compagnons.

A leur tête est Bonnivet, le muguet le plus audacieux de l'hôtel des Tournelles.

Tous, à l'exemple de François, portent les cheveux coupés ras, les moustaches tordues en crocs et une longue barbe, qu'ils élargissent en éventail au moyen de cires préparées et qu'ils enferment pendant leur sommeil dans une bigotelle pour lui conserver précieusement sa forme; à leur oreille gauche, pend un anneau d'or orné d'une perle en poire; enfin ils portent un pourpoint à petites basques, des couilles taillades et un caleçon tout d'une pièce avec les bas, et si serré sur le corps qu'il s'y moule d'une façon disgracieuse. Aussi, plusieurs conservent-ils les trousses ou le haut de chausses à la suisse.

L'amiral raconte, avec une verve entraînante, les aventures scandaleuses dont il a été le héros ou auxquelles il s'est trouvé mêlé. Les rois, que ces anecdotes galantes amusent fort, s'abandonne à la plus expansive gaîté. Pour faire leur cour à François, les courtisans se livrent à des éclats de rire et à des contorsions exagérées, et les dames de la petite bande font semblant de baisser les yeux et de rougir: mais leur pudeur d'emprunt n'est due qu'au fard dont elles ont estompé leurs joues.

Autrefois les généraux mettaient du rouge le jour de leur entrée en triomphe à Rome, et ces femmes, comparant sur leur éphémère beauté, pensent peut-être qu'à cette cour dissolue chaque jour pour elles est un jour de triomphe.

—Eh bien! mesdames, dit le roi, vous ne riez pas avec nous des folies de notre amiral? par même, vous, Valentine, qui riez si bien d'habitude, pour nous montrer vos jolies dents!

—Sire, répondit Bonnivet, en simulant un soupir, Mlle de Nancy ne tient rigueur depuis que quelqu'un de sa connaissance lui a défendu de m'écouter. Il y a toujours des gens qui donnent de mauvais conseils à la candide jeunesse.

—Monsieur de Bonnivet, réplique Valentine de Nancy, tandis que son voisin, le jeune marquis de Pons, paraît à ses lèvres sa coupe vide afin de dissimuler son trouble, vous êtes, certes, un gentilhomme accompli, l'un des plus aimables et des plus galants seigneurs de la cour, et bien il malgré cela, on peut être amoureux [illegible] vous sériez le dernier des hommes que je voudrais aimer.

—Le dernier! réplique l'amiral. Diable! ce sera long...... C'est égal, mademoiselle, j'attendrai.

—Pourquoi vous montrer si cruelle envers notre ami Bonnivet? demanda François. Pre[illegible] garde, il est habitué aux conquêtes.

—Parce qu'en amour, la première de toutes les qualités, sire, répondit Mlle de Nancy, c'est la discrétion. Or, M. de Bonnivet, selon moi, raconte trop aisément ses bonnes fortunes à tout venant.

—Me faire un semblable reproche, à moi, ici, à cet endroit, sais-tu comme Harpocrate!

—Voulez-vous une preuve du contraire entre mille! interrompit en riant Cécile de Fiefville, qui avait son franc-parler à la cour.

—Oui, Cécile, donnez-nous cette preuve, dit François; car enfin nous avons tous besoin de savoir à quoi nous en tenir sur le compte de notre ami Bonnivet.

—Il y a huit jours, reprit la Fiefville, je me trouvais bien par hasard dans la chambre des filles d'honneur de la reine-mère. Vingt personnes y étaient réunies en attendant le lever de Mme la duchesse d'Angoulême.

—Sire, interrompit Bonnivet, je vous supplie d'être juge en cette affaire. Chacun racontait les nouvelles dont il avait fait provision la veille, lorsque je dis tout à coup: Ma foi, messieurs, il vient de m'arriver à l'instant même une aventure assez curieuse. Je sais aussi, ce matin, en sûre faire une promenade du côté du Pré aux Clercs avec une dame dont je tairai le nom par discrétion. Pendant le trajet, moi qui connais tout Paris, je n'ai rencontré qu'une seule personne de connaissance qui j'ai été forcé de rendre son salut. Devinez qui? je vous le donne en mille—Son mari! s'écria-t-on de toutes parts.—Précisément! Et chacun de me demander le nom de digne homme. Je refuse obstinément de répondre, par discrétion toujours, lorsqu'on vous soulève la tapisserie et annonce: le sire de Marcilly! L'imprudent, m'apercevant vient droit à moi, et me menaçant du doigt avec un air...—Ah! ah! débauché, à allions-nous donc en litière, de si grand matin, avec une dame à nos côtés, quand je vous ai salué aux environs du Pré aux Clercs? Cette question répondait à toutes celles qui n'avaient été adressées, et le nom de la dame ne fut plus un mystère pour personne. Je vous le demande, Sire, l'indiscrétion vient-elle de moi?

—Non, certes, dit François en souriant, mais comment s'est terminée l'affaire?

—Le sire de Marcilly m'a envoyé un cartel que j'ai nettement refusé.

—Et quelle excuse lui as-tu donnée?

—La première qui m'est venue à l'esprit. Je lui ai dit que je ne pouvais me résigner à le tuer parce que j'avais sollennellement juré à sa femme de l'épouser quand elle serait veuve.

Et les rires redoublèrent.

Cependant les hôtes de Montchenu, qui ont chevauché tout le jour, exposés aux ardeurs du soleil, commencèrent l'un après l'autre à céder à la fatigue inséparable d'une nuit passée sans sommeil, et passée surtout devant une table d'où s'élèvent un incessant murmure, les chaudes fumées du vin et le rayonnement des bougies qui dégagent en se consumant des parfums enivrants. Peu à peu les conversations se ralentissent. A cinq échangent en quelques paroles à voix basse. On est arrivé à cette heure de la nuit où quelque brillants que soient une fête, le plus fort est saisi, irrésistiblement vaincu par le sommeil ou l'ivresse. Alors les fronts alourdis s'inclinent, les femmes penchent la tête, et s'effacent sous leur rouge, les regards obscurcis s'éteignent.

Deux convives seuls résistent à cette torpeur semblable contre laquelle convives et courtisans cherchent vainement à lutter.

C'est François qui attend Clotilde.

C'est Diane qui attend Didier.

Ebloui par la merveilleuse beauté de cette jeune fille, par l'auréole de pudeur et de chasteté qui rayonnait autour de son front, François attend son retour avec une fiévreuse impatience.

Diane tourmente entre ses doigts brûlants un cœur d'or enrichi de diamants qui pend à son bracelet, se demandant à elle-même où peut être Didier, dont la disparition coïncide d'une si singulière façon avec l'absence prolongée de Clotilde, et elle darde ses regards étincelants de jalousie sur la porte par laquelle la jeune femme est sortie.

Tout à coup un éclat terrible, semblable à celui de la foudre, retentit dans la salle du festin. Le plafond s'entr'ouvrit avec fracas et la table s'illumine d'une lueur métallique. A ce bruit, les convives, plongés dans un demi-sommeil, bondirent sur leurs sièges. Les dames en cherchent avec épouvante leur tête entre leurs bras et les gentilshommes qui étaient brusquement levés, cherchaient déjà de la main leurs épées lorsqu'ils virent Didier descendant du dessus de la table, un petit nuage d'azur qui, en déchirant aussitôt, laisse tomber au milieu du palais et la vaisselle d'argent une grêle de dragées de toutes couleurs, qui, rejaillissant en gerbes, se répandirent sur la nappe.

Pendant que les dames, ravivées de leur effroi, se disputaient à l'envi cette manne nouvelle, tout en riant de leur folle terreur, une pluie d'eau de senteur, légère comme une vapeur que pompe le soleil, se répandit dans la salle. Cette galante surprise que M. de Montchenu avait préparée depuis longtemps pour la première visite dont daignait l'honorer François Ier, arriva fort à propos pour ranimer la gaîté, qui s'était éteinte devant l'air distrait et préoccupé du roi. Comme on n'avait pas encore procédé au retrait du gobelet, les coupes se remplirent de nouveau, et les joyeux propos recommencent tout à se croiser en tous sens.

En ce moment entra le châtelain, qui venait jouir du magnifique effet produit par son orage improvisé.

Tandis qu'il allait de l'un à l'autre et recueillait avec une fausse modestie les éloges de la foule, le roi fit signe de la main.

Le courtisan s'empressa d'accourir.

—Ah! ça, mon cher Montchenu, dit à voix basse François, en l'entraînant dans la vaste embrasure d'une fenêtre, je crois, foi de gentilhomme, que vous pratiquez le grand art de la magie.

—Trop heureux, sire, si j'ai pu réussir à vous récréer un instant, répondit le maître d'hôtel en s'inclinant humblement.

—Je te complimenterais, si ton art se bornait à nous faire pleuvoir des dragées au dessert, reprit le roi, mais faire disparaître avant la fin du souper et comme par enchantement cette jeune et charmante fille que tu semblais n'avoir avouée que pour m'éblouir, démon, voilà ce que je ne te pardonnerai jamais.

Un sourire équivoque erra sur la lèvre de Montchenu, car tout semblait réussir au-delà de ses espérances.

—Autrefois, répondit-il, on apaisait la colère des dieux en leur faisant des offrandes; de même je ferai, sire, pour racheter ma faute involontaire à trouver grâce à vos yeux. Notre gentille colombe, qui est encore un peu sauvage, s'est effarouchée et s'est enfuie. Mais dès demain je rattraperai la fugitive, et je lui couperai les ailes pour l'apprivoiser à ma guise.

—Accomplis ce nouveau prodige, magicien, dit François en s'appuyant familièrement sur l'épaule de son favori, qui se sentit tressaillir d'orgueil, et foi de gentilhomme, tu n'auras pas lieu de t'en repentir.

—Je l'espère, sire, répondit le châtelain d'un ton obséquieux.

François qui ne doutait pas que Montchenu ne lui tînt parole, s'était tourné vers ses courtisans, les yeux rayonnants d'espérance et de joie.

—Or, messieurs, dit-il, on prétend que des bandes de loups affamés désolent les campagnes voisines. Je propose donc une battue générale pour terminer galment cette fête.

La proposition du roi fut accueillie par une bruyante acclamation.

—Marchez en avant, sire, et nous vous suivrons, répondit Bonnivet. A la chasse comme à la guerre, la place de vos fidèles n'est-elle pas toujours à vos côtés?

A ces imprudentes paroles, un nuage passa sur le front du roi.

—Oui, oui!...... allons chasser le loup, dit-il avec amertume, tandis que les archers de sa garde et mes suisses donnent la chasse à M. de Bourbon. Foi de gentilhomme, messieurs, il eût mieux partagé que nous.

—Espérons, sire, dit Bonnivet, qu'ils l'atteindront avant qu'il n'ait accompli l'acte de félonie qu'il médite.

—Puisses-tu dire vrai!...... Si je le tiens un jour, Bonnivet, je châtierai sévèrement sa trahison...... Moi qui l'aimais comme un frère!

Il y eut un instant de silence. Le roi fit quelques pas autour de la salle en proie à la plus violente agitation; puis s'arrêtant brusquement devant l'amiral.

(*A continuer.*)

Décédé, jeudi, 7 du courant, à 8 heures et demie du matin, à l'âge de 32 ans, ADOLPHE LEBRASSEUR, natif de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Marigny, No 104, entre Grands et Grands-Hommes. De la part de sa famille.

Demande de Damoiselles.

On demande PLUSIEURS DEMOISELLES, parlant français et anglais.

La place est permanente, avec bon salaire.

S'adresser chez M.

SMETTE,

13 et 15, rue St-Charles,

(Bureau office.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi 7 janvier à 5 heures P. M.

COTON—Nous avons encore eu un marché tempéré aujourd'hui, mais la demande a été bonne; 214 balles ont été vendues à [illegible] et 2½ à l'amiable, à des prix plutôt plus fermes qu'hier [illegible]

[illegible]

SUCRE ET MÉLASSE—Grand à un temps plus favorable [illegible]

FARINE—La demande de farine a été bonne aujourd'hui [illegible]

GRAISSE—[illegible]

SON—[illegible]

CAFÉ—[illegible]

OIGNONS—[illegible]

FRET—[illegible]

—Ventes [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 7 janvier.

A l'exception d'une nouvelle hausse de 1 à 2 pour cent dans les espèces depuis jeudi, nous n'avons que peu de variations à constater sur le marché monétaire dans la semaine qui vient de s'écouler. Le change pour le Nord n'a été variable [illegible]

[illegible]

Les billets de la Banque des Citoyens et ceux de la Banque du Canal [illegible]

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Jefferson City, 6 janvier 1864.

Arrivés, hier, [illegible] moutons. Vendus, 45 boufs, 20 cochons, 2½ moutons, 20 veaux et 15 vaches. A vendre, 110 boufs, 20 cochons, 465 moutons et 38 vaches.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçues par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

☞ Le Shérif procèdera demain aux ventes ci-après: A midi, heure A. M., dans le lieu, [illegible] et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une maison de résidence en briques, à trois étages, [illegible] Tremé, dans le 3me District [illegible] A 1 h, rue de la Douane, 76 boucauts de sucre [illegible] barils de mélasse [illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nile-Orléans, 5 janvier 1864.

LES actionnaires de cette Banque sont prévenus qu'une élection de Directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 18 du courant, de midi à 2 heures P. M. AUG MONTREUIL, Caissier.

AVIS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

LES sociétaires sont prévenus que M. le Docteur P. Laffite a été nommé médecin de la Société [illegible] Son domicile est rue Remparts [illegible] St. Louis. [illegible]

Par ordre du Président. G. ROUX, Secrétaire.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour, entre les soussignés, a été dissoute [illegible]

CHARLES LEIGHTON,

F. E. HAYMAN.

Nile-Orléans, 31 décembre 1863.

Occasion de placement.

LE soussigné offre à l'amiable, jusqu'au 17 du courant, son établissement, les installations et un assortiment de drogues, produits chimiques, &c., en un mot tout ce qui est nécessaire dans une pharmacie, au No 64 de la rue de Chartres. C'est la plus ancienne pharmacie de la ville. Si elle ne se vend pas à l'amiable d'ici au 17 du courant, MM. McCerren & Landry vendront à l'encan tout le stock en lots.

Hu. KENNEDY,

Au coin des rues Bienville et Chartres.

Società Italiana di Mutuo Soccorso

I soci della sud.detta sono richiesti d'intervenire all'Assemblea Generale trimestrale che avrà luogo, Domenica, 10 del corrente, alle ore 11 A. M., nella sala della società, al No 56, strada Bienville.

P. MARINONI, Segretario.

ON demande une domestique sachant français et sachant blanchir, pour un ménage de deux personnes. Inutile de venir sans de bonnes recommandations. S'adresser, 127, rue Ste Anne.

TERRA JAPONICA—[illegible] GIRAUDS & OGDEN, [illegible]

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

—LE 8 JANVIER—

Vendredi soir, 8 janvier

GRAND FESTIVAL—

ROB ROY OR AULD LANG SYNE.

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS..........Propriétaires.

VENDREDI 8 JANVIER,

Toute la troupe de cirque.

LES CHIENS et les SINGES SAVANTS.

Représentations MIDI et SOIR.

Départs les MARDIS et les SAMEDIS à 8 heures P. M.

Paquebot pour le Bayou Lafourche.—Deux fois par semaine.—Le beau bateau à vapeur BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, partira du [illegible] Pour Thibodeaux, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche, les MARDIS et les SAMEDIS à 8 heures P. M.

Les passagers devront se munir de passeports [illegible] LEVY & DIETER, Rue Conti, No 27.

Départ SAMEDI 9 courant, à 8 heures P. M.—Paquebot pour la Côte au-dessous de la ville. Pour le Fort Jackson, le Fort St. Philippe, la Pointe à la Hache et les débarcadères intermédiaires.—Le paquebot TIME AND TIDE, capitaine J. H. Russell [illegible]

GRAND MASS MEETING

Des Unionistes sans condition de la Louisiane,

A LA NOUVELLE ORLEANS,

Le 8 JANVIER 1864, à 7 h. du soir,

AU THEATRE St CHARLES

Les citoyens unionistes sans condition, sont invités à s'assembler, le HUIT JANVIER, à 7 heures du soir, au théâtre St. Charles, pour considérer la question d'organiser un gouvernement civil en Louisiane.

Quartier Général — Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1864.

ORDRES GENERAUX No 2.

Un salut national sera tiré le Huit Janvier à midi, à chacun des postes militaires de ce Département, en l'honneur de l'anniversaire.

Par ordre du major général BANKS.

G. NORMAN LIEBER, A. A. A. général.

Charbon à vendre au détail

Le chargement d'une barge—charbon en gros morceaux—en vente [illegible]

N. B.—La barge est à vendre.

☞ Le steamer MORNING STAR, capitaine Cornry, arrivé de New-York, est en déchargement à son quai au bout de la Place Jackson. Les consignataires [illegible]

ELLIOTT & McKEEVER, agents.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1863.

LES actionnaires de cette Banque sont avertis que l'élection de sept directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de la Banque, lundi, le premier lundi de [illegible] à 2 heures.

E. ROUSSEAU, Caissier.

JOHN TOURO, Notaire,

No 28 Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales du règlement des avaries, de la collection des billets et des protêts.

Asile des Veuves et des Orphelins Israélites.

LE neuvième anniversaire de cette Institution sera célébré DIMANCHE PROCHAIN, 10 du courant, à 1 h. à Union Hall, Quatrième District.

Les membres de la Société et les amis de l'Asile sont respectueusement invités à y assister.

Prière par le Dr B. Illoway

Discours par Mr. Alex. Dolzheimer,

Récitation par les orphelins.

La musique par MM. Oliveira, Greening et Meyer, formera une partie des cérémonies [illegible]

ISAAC HART,

S. MARX,

S. KATZ,

ALEX. MARKS,

JOS. SIMON,

D. MOOR,

L. ROSE,

B. DA SILVA.

Jambons passés au sucre, langues et bœuf fumés.

EN débarquement du steamer MORNING STAR—7 barils jambons Westphalia, N. York City Cured; 2 do do extra passés au sucre; 7 caisses de [illegible]; 1 baril langues fumées.

A vendre par WM. J. REID, Rue des Magasins No 33.

Demande de salon et de chambre.

ON demande un salon et une chambre à coucher, meublés, avec la pension, pour un monsieur et sa dame. On préférerait une famille particulière. Il faut que la maison soit bien située dans un bon quartier. S'adresser, par lettre, à W. J. R., rue des Magasins, No 33.

Marrons! Marrons!

15 Barils MARRONS DE SAVOIE—En débarquement et à vendre par ANT. LANATA, 9 & 11, rue Jefferson.

Changement de magasin.

☞ LE MAGASIN DE LAINAGE DE DETER a été transporté de la rue du Canal, No 163, à l'angle des rues Canal et Carondelet, ancien local de la Banque du Crescent City.

RIFMANN & CO.

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILBAUD & GIEFERS, s'étant associés pour faire le commerce, exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,

No. 34. — No. 34. —

RUE St CHARLES Rue St-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER POUR CHEVAUX, CRAVACHES, MORS DANIEL, ÉPERONS à VIS et autres, &c. &c. Le tout à des prix modérés.

AVIS

Une montre en or (patent) que l'on suppose avoir été volée, a été laissée chez F. GOULON, No 186 rue de Chartres. Le propriétaire pourra la réclamer [illegible]

A LOUER

Le Haut d'une maison située à l'encoignure ouest des rues de Chartres et Toulouse, lequel se compose de 3 pièces, d'une cuisine avec véranda sur la rue de Chartres. S'adresser à F. A. Oberlé, rue de la Commune, No 119. [illegible]

FEMME DE MÉNAGE

ON a besoin d'une personne pour faire le ménage au No 386, rue du Bayou, entre Villeré et Robertson.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1864.

LE 14 du mois dernier, à une élection tenue par les actionnaires de cette institution, ont été élus les Directeurs pour l'année: MM. Geo. Jonas, J. H. Stauffer, O. W. Sabrosa, C. T. Buddecke, D. McGoard, B. F. Hart et O. Schmidt.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu Président à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE, faisant fonctions de Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1864.

UNE élection de Directeurs, par les actionnaires, aura lieu LUNDI 18 du courant, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

[illegible] PEPRET, caissier.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. GRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 187, au No 34 de la même rue, près Dumaine.

Avis.

LA procuration donnée par moi à M. MANUEL HIDALGO, par acte pardevant A. Dreyfous, notaire, en l'année 1861, est révoquée.

NICOLAS VALLORY.

CUISINIÈRE.

ON demande bonne une bonne cuisinière, soit blanche, soit de couleur. S'adresser au coin des rues Dorbigny et Esplanade, 3me District.

REÇU par les bricks HYDRA et DANIEL MALONEY.

200 barils FARINE—American Union Mills.

200 do do Continental,

110 do PORC MESS nouveau,

50 do do prime,

50 do BŒUF MESS de choix,

25 tierçons EPAULES fumées,

20 tierçons JAMBONS passés au sucre,

20 barils HARICOTS blancs,

10 do VINAIGRE de cidre,

200 ques SON.

A vendre par G. W. PORCH, Rue Tchoupitoulas, No 27.

A LOUER

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS situés rue St. Louis près du marché au sucre. S'adresser à EDW. DURRIVE, [illegible] rue St. Louis

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur.

Salles d'encan, 69 rue de Chartres.

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan rue de Chartres, No 69—

150 lots marchandises sèches.

—AUSSI—

100 lots habillements d'hiver, chemises, chemises de dessous, caleçons, &c.

—AUSSI—

50 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

Un grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants, casquettes, &c.

Conditions—à la vente.

Jambons. Jambons. Jambons.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salles d'encan 69, rue de Chartres.

SAMEDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 69—

50 tierçons jambons fumés au sucre.

Conditions—à la vente.

Bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLTZ, encanteur.

SAMEDI, 9 janvier, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 caisses bottes, souliers et brodequins, assortiment de choix

Conditions—à la vente.

Deux cent soixante lots de marchandises étrangères et du pays

Vêtements, chapeaux &c

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, samedi 9 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan rue de Chartres, No 16—

Mousselines de laine, popelines, [illegible]

Conditions—Comptant.

COTON. COTON.

PAR Wm. P. VINCENT

SAMEDI, 9 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 64, rue Douane—

27 balles COTON,

15 do

do pickings.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Cognac, Vins, &c., pour clore.

PAR Wm P. VINCENT, encanteur.

SAMEDI, 9 courant, à midi, il sera vendu au No 64, rue de la Douane—

[illegible] cognac J. Dupuytout, 22 caisses Lafitte,

[illegible]

Conditions—Comptant.

Vente de 200 barils sel, 50 caisses savon et 5 boucauts plats côtés bacon.

PAR PHINNEY & AMORY.

O. P. PHINNEY, encanteur.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'encan public, samedi 9 janvier 1864, à onze heures, au No 58 de la rue de la Commune—

200 barils sel,

50 caisses savon,

5 boucauts plats côtés bacon.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Lot de terre amélioré dans le Troisième District.—Vente sans réserve pour opérer un partage

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

K. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 9 janvier 1864, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible] par acte de partage, entre les parties intéressées—

[illegible]

Actes de vente pardevant W. H. Peters, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

[illegible]

AVIS D'ENCAN

LES soussignés, reconnaissants de l'appui que leur a été accordé jusqu'à ce jour, annoncent à leurs amis et au public [illegible]

MONTGOMERY & BROS.

Changement de domicile

J. A. CASADABANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

[illegible] rue du Canal, près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. PORTER [illegible]

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Charbon, charbon, charbon.

Charbon cannel d'Ecosse.

On vendra ce charbon, par baril, et on le livrera dans toutes les parties de la ville à très bas prix pendant 3 à 4 jours [illegible]

AVIS.

LA maison Rimaldo, Neyrey & Co., étant entrée en liquidation par suite du décès de M. F. Neyrey, le soussigné [illegible]

RIMALDO, NEYREY & CO.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1864.

A vendre pour cause de départ,

UN établissement de Broderies et Dessins de Broderies, bien achalandé et dans une bonne situation. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de ce journal.

GROCERIE A VENDRE

Une grocerie bien achalandée est à vendre pour cause de départ. Pour de plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux, rue du Bayou, et rue Tremé.

Demande d'une habitation sucrière.

UN ancien résident de la Nouvelle-Orléans, responsable et bien connu dans cette communauté, désire prendre à bail une habitation d'environ 6 arpents, sur le Mississipi et à 30 milles de la ville. S'adresser, par lettre, à W. G. Lock, boîte No 83 [illegible]

Compagnie du Gaz

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1863.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

LES Directeurs de cette Compagnie, à leur réunion du 28 courant, ont déclaré un dividende de trois pour cent, lequel sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, à partir du 15 janvier prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1863.

CETTE Banque sera fermée le Jour de Noël, 25 du courant, le 1er et le 8 janvier prochains.

CH. JUMONVILLE, faisant fonctions de caissier.

Bureau de la compagnie du canal Carondelet et Navigation de la Nouvelle-Orléans.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de neuf directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine, aura lieu à ce bureau lundi 18 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LOUIS GAGNET, Secrétaire

The City Bank of New Orleans

BANQUE DE DEPOTS,

Rue de Camp, No 23, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats-Unis, l'argent et l'or américain et étrangers et les billets qui n'ont pas cours [illegible]

W. M. MOUNT, Directeur.

Chapellerie Française,

MAISON DREZ,

Coin Canal et Chartres

Cette maison si bien connue a l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général un assortiment complet de CHAPEAUX FANTAISIE pour hommes et enfants, venant d'être reçus par le "Geo. Washington".

La maison DREZ fait sur commande tous genres de chapeaux pour hommes et enfants et fabrique le chapeau soldat confédéré.

ARTICLES DE MODES

No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles rubans ruches, &c.

Il est autorisé par MM. Weimers Bros et Wm Ettler de New-York, fabricants de fleurs artificielles, à fournir les marchandises en gros, au prix de fabrique et y ajoutant 10 pour cent.

Vinaigre, Fruits et Conserves.

CINQUANTE barils vinaigre de vin blanc,

15 caisses sardines [illegible]

100 " fruits au jus,

100 demi boîtes [illegible]

100 quarts " pêches truffés, en débarquement et à vendre par FIADGIO & VIOSCA Jr. 81 et 84 Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, bottes et souliers.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 31

VENDREDI, 8 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Cachemires imitation et unis,

Mousselines de laine,

Flanelles rouges, grises, bleues et blanches,

Mouchoirs brochés et imprimés,

Cotonnades, denims et stripes,

Couvertures grises et blanches,

Cotons bleus et écrus,

Indiennes Sprague, Pacific et Duncan,

Toile d'Irlande [illegible]

Mousselines brochées et Jaconas,

[illegible]

Conditions—[illegible]

Vente, par le gouvernement, de 100 chevaux et 20 mules.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 13 janvier 1864, à 10 heures et demie aux écuries du gouvernement au coin des rues [illegible] par ordre du capitaine C. K. Marks, A. Q. M.—

[illegible] chevaux et 20 mules dont la plupart sont vendus parce qu'ils n'ont pas le propriétaire [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

COTONS—COTONS

210 balles à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 9 janvier, à 11 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 48—

[illegible] balles COTON.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente à l'encan de Chevaux et de Juments de race—SAMEDI, 16 janvier 1864.

Bureau du Quartier Maître-général [illegible] Département du Golfe.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu à la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 16 janvier 1864 [illegible] par ordre du capitaine K. Marks, A. Q. M. [illegible]

1—Coeta Diva, jument [illegible]

2—[illegible]

3—[illegible]

4—[illegible]

—Etalons—

Sept étalons—[illegible] Black Hawk et plusieurs étalons de [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 96, rue Royale.

IL sera vendu SAMEDI 9 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

Un lot de terre situé au faubourg Tremé [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à douze et dix-huit mois [illegible] Actes de vente par devant Joseph Cohn, aux frais de l'acquéreur.

Succession de John O. Means—No 18,960.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 96, rue Royale.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. B. Walton, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 décembre 1863, il sera vendu, samedi 23 janvier 1864 [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

Actes de vente pardevant Hugo Medeuz, notaire public [illegible]

Succession de Henry Fautstich No 19,6[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 96 rue Royale.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. B. Walton, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 décembre 1863 [illegible]

Vente d'un restaurant

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu samedi 9 janvier 1864, à midi, rue des Ursulines, entre les rues Chartres et Vieille Levée [illegible]

Grocerie. Grocerie.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu lundi 11 janvier 1864 [illegible]

Vente sans réserve d'une propriété au faubourg Tremé.

PAR E. M. JACOBS,

IL sera vendu, samedi 9 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

Conditions—Comptant. Acte pardevant O. Drouet, notaire public.

Succession de Mary Curley, femme de Andrew Drysdale.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi 9 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu [illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 décembre 1863 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] je procéderai, le samedi, 9 de janvier 1864, à 1 heure P. M., sur la Levée [illegible] vis-à-vis de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

25 boucauts de SUCRE,

45 barils de MELASSE

[illegible] SUCRE fond de citerne.

Appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. L. D. MEAR, Shérif

de la paroisse d'Orléans.

J. FRIEDRICH,

Marchand Tailleur,

A transporté son magasin du No 31, rue Bienville, au No [illegible] entre Canal et Commune.

BUREAU DU COLLECTEUR,

Revenu intérieur des Etats-Unis,

District de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1863.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Conformément aux termes de la section 19 de la loi intitulée "Acte pour pourvoir à un revenu intérieur à l'effet de soutenir le gouvernement et de payer l'intérêt de la dette publique," approuvé le 1er juillet 1862, avis est donné à toutes les personnes sujettes aux droits ou aux taxes, d'après ladite loi, dans cette partie du District de la Louisiane qui comprend la ville de la Nouvelle-Orléans, que j'ai reçu de l'Assesseur dudit District un liste annuelle de cotisation, à l'exception de l'Assessment du revenu, que les droits et les taxes répartis par l'Assesseur sont dus et payables; et que toutes personnes qui négligeront de les payer les taxes ainsi réparties, dans les dix jours qui suivent cette date, seront soumises à une taxe additionnelle de 10 pour cent à la montant qu'elles auraient dû acquitter.

Bureau No 5, rue de la Douane. Ouvert de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. Les billets des Etats-Unis sont seuls reçus en paiement des taxes.

WM. H. WHITAKER, Collecteur.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de ville, 19 décembre 1863.

AVIS est par le présent donné que les reçus de taxes de ville pour l'année 1864 seront gardés au bureau du Trésorier de la ville jusqu'au 10 de juin prochain [illegible]

JAMES F. MILLER, Contrôleur de l'Armée des E. U., Maire par intérim